

ÉDITO



## Le plan recherche & innovation 2025

A la demande du Ministre nous avons, François Houllier (INRA), Pierre-René Lemas (préfet), Jean-Claude Sève (FCBA) et moi-même avec nos équipes, contribué à faire émerger le Plan recherche & innovation 2025.

Ce plan combine les travaux réalisés par le PNFB (plan national forêt-bois) ainsi que ceux réalisés par le CSFB (Conseil supérieur de la Forêt et du Bois). Il a permis de faire émerger deux ensembles de propositions : 13 projets de RDI (recherche, développement et innovation) d'une part. Et d'autre part une analyse des dispositifs et instruments de financement de la RDI dans le secteur, complétée par des préconisations.

Ce travail donne une feuille de route claire qui permettra d'avancer pour les 10 prochaines années autour de trois priorités : accroître d'ensemble des performances du secteur par des approches système, développer les usages du bois dans une perspective bioéconomique, et adapter la forêt et préparer les ressources forestières du futur.

Antoine d'Amécourt,  
Président de Fransylva

NB : pour suivre l'actualité de ce plan sur twitter le mot clé est #FBRI2025

### PAIFAD

#### Des films pédagogiques pour apprendre à gérer sa forêt

Vous êtes invités à consulter les **quatre premiers films pédagogiques** ([cliquez ici](#)) réalisés en collaboration entre les formateurs du CNPF et Isabelle Flouret, animatrice nationale des FOGEFOR. Ces films sont à la fois **des outils pour les formations forestières** à utiliser pendant, avant ou après les réunions, et un moyen de **faire connaître les différents actes de la gestion des bois** aux propriétaires qui n'ont pas encore fait la démarche de se former. Mis en ligne sur You Tube, ils ont vocation à sensibiliser **de nouveaux propriétaires**. Pour cela, **n'hésitez pas à transférer le lien à vos contacts**. D'autres films vont arriver petit à petit et seront mis en ligne dans cette Play List. Plus tard, nous disposerons d'un site Internet où rassembler toutes les ressources réalisées dans le cadre du projet Paifad (plan d'action pour l'in-formation des forestiers à distance).

### LOI SUR LA BIODIVERSITE

#### Le Plan simple de gestion pour simplifier les démarches

Le code de l'urbanisme peut induire des contraintes en matière de gestion forestière, voire en compliquer l'application, par la nécessité d'obtenir des autorisations ou de faire des déclarations auprès de l'autorité administrative compétente. Les trois points concernés sont :

- les espaces boisés classés (EBC)
- les directives paysagères
- les continuités écologiques (issu de la trame verte et bleue et des schémas régionaux de cohérence écologique SRCE).

**Grâce à l'intervention de Fransylva, la loi prévoit que désormais lorsqu'un propriétaire dispose d'un document de gestion durable agréé (PSG) il applique les opérations prévues, selon les règles les régissant, sans besoin d'accomplir d'autres formalités.**

#### Un accès facilité aux financements

La loi met en place la possibilité de réaliser des compensations pour des atteintes à la biodiversité (comme par exemple lors d'un projet routier impliquant la destruction d'habitats remarquables). Elle donne ainsi un cadre juridique à ce marché en devenir. Cette loi prévoit la l'obligation d'obtenir un agrément particulier pour les structures ou acteurs qui souhaiteraient devenir des opérateurs de compensation.

**Grâce l'intervention de Fransylva les propriétaires forestiers pourront obtenir ces financements sans avoir à réaliser la démarche d'obtention de l'agrément.**

### SYLVASSUR

#### Nouveau site en ligne

Depuis trois ans SYLVASSUR vous accompagne dans la protection de votre patrimoine forestier contre les risques d'incendie et de tempête. Ainsi vous êtes nombreux à nous rejoindre et nous vous remercions de votre confiance.

Découvrez notre nouveau site, et faite votre simulation d'assurance sur :

[www.sylvassur.com](http://www.sylvassur.com)

**OBSERVATOIRE ECONOMIQUE****Consolidation de l'indicateur du prix de vente des bois sur pied et reconduction de l'étude sur la distribution des produits issus des industries du bois**

A l'occasion du Carrefour du Bois qui se déroule à Nantes du 1er au 3 juin 2016, France Bois Forêt publie le rapport d'activités de son Observatoire économique, qui vise à accompagner le développement des activités économiques de la filière. Cette année l'Observatoire économique présente deux grandes nouveautés : **la consolidation de l'indicateur** du prix de vente des bois sur pied et **la reconduction de l'étude sur la distribution des produits issus des industries du bois**. Cet Observatoire est piloté avec l'aide de la Fédération en la personne d'Eric Toppan qui en assure la coordination. L'objectif est de donner aux acteurs de la filière forêt-bois les outils pour suivre les évolutions conjoncturelles et structurelles, en mutualisant les compétences privées et publiques. L'indicateur du prix du Bois créé en 2012, a fait cette année l'objet d'une large consolidation sur la base de volumes plus étoffés et enrichis de nouvelles essences. L'étude 2015 montre ainsi que l'indice général affiche une progression de 2 % par rapport à l'année précédente. Des résultats toutefois contrastés par l'impact des difficultés du secteur de la construction notamment. L'étude de la distribution des produits issus des industries du bois prolonge celles déjà réalisées en 2003 et en 2010, et permet de donner pour la première fois une tendance de fond solide.

**FONDATION FRANSYLA****Ouverture des premiers dons**

*« La Fondation « Fransylva », abritée par la Fondation du patrimoine, a pour objet de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur de la forêt et d'apporter son soutien financier aux actions de recherche, développement et innovation dans le domaine de la foresterie, aux actions favorisant le renouvellement, la restauration et la pérennité de la forêt française et aux actions de promotion des emplois et de la gestion en forêt. »*

Le compte de la fondation Fransylva est désormais ouvert par la Fondation du Patrimoine. Les donateurs peuvent faire des chèques à l'ordre de « Fondation Fransylva sous égide Fondation du Patrimoine » et les adresser à :

Fondation du patrimoine  
23-25 rue Charles Fourier  
75013 Paris

Ils seront aussitôt portés au crédit de notre Fondation Fransylva et les donateurs recevront le reçu fiscal correspondant. Des projets sont en cours de montage, nous vous en parlons très prochainement.

**FORETS DE FRANCE****Vos forêts : un trésor à transmettre**

Le prochain dossier de Forêts de France porte sur le thème de la transmission. Quels sont les dispositifs juridiques, les outils et les initiatives qui permettent aujourd'hui d'assurer une bonne transmission de la forêt entre les générations ? Votre revue fait le point. [Abonnement ici.](#)